

Hôpital : le nombre de contractuels en voie de titularisation bondit

Bonne nouvelle pour 46 agents contractuels du centre hospitalier de Denain : cette année, ils sont passés « stagiaires », l'étape préalable à leur titularisation. Pour la direction des ressources humaines, c'est le signe manifeste de la bonne santé (retrouvée) de l'établissement.

PAR VALÉRIE AUBERT
denain@lavoixdunord.fr

DENAIN. Les difficultés financières rencontrées par l'hôpital seront-elles bientôt à ranger au rayon des (mauvais) souvenirs ? Cela en a tout l'air si l'on se fie au programme de résorption de l'emploi précaire dans lequel s'est engagée la direction. Les chiffres sont éloquentes. En 2015, trois agents ont été « mis en stage », la « stagiarisation » – période durant un an – étant l'étape préalable à la titularisation dans la fonction publique. Fin 2016, 46 agents auront été « stagiarisés ».

Tous les métiers sont concernés : agent d'entretien qualifié, agent des services hospitaliers, aide-soignant, préparateur en pharmacie, manipulateur en radiologie, infirmière, etc. Les personnels mis en stage sont des contractuels exerçant à Denain depuis deux à cinq ans.

ORGANISATION DU TRAVAIL

Si l'hôpital a entrepris cette vague de stagiarisations, c'est pour répondre à une obligation légale⁽¹⁾, mais aussi et surtout parce qu'il dispose à la fois de postes pour un certain nombre de personnels, et du budget nécessaire. Des économies ont notamment été faites en revoyant l'organisation du travail. L'objectif : éviter les dépassements horaires, donc les journées de récupération et l'emploi de contractuels pour remplacer les agents absents.

Au 1^{er} janvier 2017, 35 autres agents seront stagiarisés. En attendant, peut-être, d'autres mises en stage début juillet.

« Pour nos agents, c'est une reconnaissance du travail effectué et une sécurité », souligne-t-on à la direction des ressources humaines.

« Cela montre aussi que nous croyons en l'avenir. Si l'on envisageait de supprimer des postes, on ne titulariserait pas... »

Un engagement dont s'enorgueillit l'hôpital : « Tous les établissements ne font pas de titularisations. Cela montre aussi que nous croyons en l'avenir. Si l'on envisageait de supprimer des postes, on ne titulariserait pas... »

1. Loi du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique. En octobre 2015, ce plan de titularisation des contractuels a été prolongé de deux ans, soit jusqu'au 12 mars 2018.



Au 1^{er} janvier 2017, 35 autres agents seront stagiarisés. En attendant, peut-être, d'autres mises en stage début juillet.

Comme en 2015, le conseil municipal vote un budget supplémentaire « d'ajustement »



Le budget supplémentaire, présenté par l'adjoint aux finances Michel Véniat, a été approuvé à l'unanimité.

1212.

DOUCHY-LES-MINES.

Comme cela avait été le cas en 2015, le budget supplémentaire présenté lors du dernier conseil municipal, le 24 novembre, a été qualifié de « budget d'ajustement ». « Les modifications opérées sont relativement mineures », a assuré le maire Michel Lefebvre. « En 2015, on relevait une augmentation des crédits limitée à 2%. Cette année, on constate (qu'ils sont) en baisse à hauteur de 0,41% », a indiqué en préambule l'adjoint aux finances Michel Véniat.

La section d'investissement se caractérise, notamment, par une augmentation du capital de la dette à rembourser de 59 000 €. L'emprunt, d'un montant de 1,3 million d'euros, contracté à la fin du premier semestre 2016 étant amorti chaque trimestre, le remboursement du capital afférent à cet emprunt s'élève à

43 333,34 € pour cette année.

« Les autres augmentations s'expliquent par l'application de clauses contractuelles. »

En ce qui concerne le remboursement des intérêts des emprunts, il chute de 31 000 €, une réduction des intérêts de la dette « due à l'évolution du taux du Livret A sur lequel sont indexés les emprunts contractés auprès de la Caisse des dépôts ».

« Le crédit prévu pour le raccordement de l'hôtel de ville au réseau de chaleur urbain sera reporté au budget 2017 », a annoncé Michel Véniat. En effet, ces travaux ne seront pas subventionnés au titre du fonds de soutien à l'investissement local, mais par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie. Le dossier qui récapitulera l'ensemble des bâtiments publics (dont le collège) qui pourront être raccordés à ce réseau devra être déposé par le concessionnaire

d'ici à la fin de l'année. Les travaux seront réalisés en 2017.

La section de fonctionnement.

En dépenses, « on relève, entre autre, un abondement du crédit à hauteur de 8 160 € correspondant au coût du désamiantage de la chaudière du gymnase Barbusse, qui n'était pas prévu dans le budget de la commission et du service ». Le crédit « fêtes et cérémonies » a été abondé de 4 020 €, tandis que le crédit « réceptions » a été réduit de 3 000 €. En recettes, on note une baisse de la dotation de solidarité de la communauté d'agglomération (CAPH), baisse de 103 980 €, qui correspond à la différence du montant du fonds de péréquation des ressources intercommunales perçu en 2016 et du montant de ce fonds perçu en 2014, ce fonds étant reversé intégralement par la CAPH aux communes membres. ■ VA.